

# Mettez de l'eau dans le COP 2016-2020, et vous aurez...

Le Contrat d'Objectif et de Performance 2016-2020 a été voté par le CA ONF le 17 décembre 2015 contre l'avis unanime des représentants des personnels et contre l'avis de France Nature Environnement.

Ce COP a été notamment détaillé dans le n°62 de Bois Vert, sachant qu'entre les versions peu de choses avaient malheureusement évoluées.



En janvier 2016, le Directeur Général de l'ONF propose de décliner ce COP 2016-2020 en Projet d'Établissement (PDE). Ce document devait donc traduire en interne et en mode opérationnel le Contrat quinquennal...

Une négociation a donc été lancée avec le secteur privé et avec le secteur public. Faute de majorité présente pour les négociations dans le secteur public, le protocole ne pouvait pas être ratifié. Les négociations se sont donc transformées en processus de concertations de janvier à juin 2016.



Pour défendre à la fois les intérêts des missions de l'ONF et aussi de tous ses personnels ainsi que leur avenir, le SNTF-FO a été présent tout au long de ces concertations.



Dans sa version proposée au CTC de juin 2016 (version 3 du 01 juin 2016), le PDE reprend axe par axe le COP 2016-2020.

Les faiblesses identifiées dans le COP sont également reprises dans le PDE.

La seule nouveauté du COP 2016 (dé-fonctionnarisation des postes ONF) est, elle et malheureusement, reprise et maintenue telle quelle.



Au SNTF-FO, nous déplorons l'absence de décisions opérationnelles dans le contenu du PDE. Elles sont pourtant nécessaires dans un contexte interne rendu extrêmement difficile par les suppressions de postes et d'effectifs successives en plus de vingt années.

A nos yeux, le COP et son PDE vont fortement impacter l'organisation du travail en interne, les structures et les charges de travail de chacun(e).



Nous avons donc sollicité le CCHSCT pour demander des expertises préalables et des études d'impacts du COP puis de son PDE et enfin de la réforme territoriale. Cette réforme (correspondant à l'application de la Loi NOTRe à l'ONF) est venue en cours d'hiver se greffer au PDE alors qu'elle n'était ni prévue, ni anticipée dans le COP 2016-2020 et dans les projets du CA ONF.

Or, rien n'y fait, l'absence de vision réelle (ou le manque de volonté d'affirmer les conséquences réelles) en terme d'impacts de ces dossiers sur notre communauté de travail rend les études préalables longues et délicates. Pour la Direction Générale et les Directions Territoriales par délégation, il est donc plus facile de les repousser a posteriori et *sine die* selon les habitudes à l'ONF !



La construction budgétaire de l'ONF dans le COP et reprise dans le PDE est fragile. Elle est la copie conforme des versions antérieures des contrats quinquennaux. L'État n'a pas défendu l'Établissement pour le renforcer et lui assurer un long et véritable avenir. Les quelques engagements (maintien du Versement Compensateur et subvention d'équilibre en fin de compte nécessaire) ont été pris sur le très court terme (moins de 4 ans).

Pire, l'État continue la destruction des services publics français et des fonctionnaires aujourd'hui avec l'ONF. Le PDE confirme le virage important et entrepris pour l'Établissement, plaçant l'EPIC dérogatoire sur des rails divergents à terme.

Le CAS pensions est brandi tel un étendard comme argument anti-fonctionnaire. Appliquée à l'ONF, cette politique le met en faiblesse en regard des véritables missions qui lui incombent.



.../...

... 60 pages de **Projet D'Etablissement (PDE)**

Cessation Anticipée d'Activité et Cessation Progressive d'Activité pour les OF, chantiers SIRH).



En conséquence, le SNTF-FO demeure opposé à ce PDE et demande sa réécriture incorporant les études préalables de moyens dans un esprit positif et orienté vers l'avenir pour l'Office National des Forêts et ses personnels !

Laurent DELANNOY  
Secrétaire Général du SNTF-FO

.../...

Pour le SNTF-FO, les Ouvriers Forestiers (contractuels de droit privé) et les Fonctionnaires (statuts Fonction Publique) sont les maillons indissociables et complémentaires d'une bonne gestion durable des forêts publiques.

Le PDE bouscule dangereusement cet équilibre même si quelques avancées significatives en terme de RH sont abordées (Requalification des C en B administratifs, promotions internes dans le corps des Attachés Administratifs,



## Trente ans + des objectifs + des moyens

### **Le SNTF-FO défend un avenir plus serein pour l'ONF et ses personnels**

*Le congrès des trente ans du Syndicat National des personnels Techniques Forestiers de l'ONF a permis de réunir une partie des membres actifs (= à jour de cotisation + un ou plusieurs mandats/fonctions exercés pour le SNTF-FO), une partie des membres adhérents (= à jour de cotisation) et d'honneur. Nous avons poursuivi le travail commencé par nos prédécesseurs.*

*Nous avons eu le plaisir de revoir des anciens (membres actifs) du syndicat ayant choisis une autre carrière ou ayant été promus retraités.*

*Les parcours individuels de chacune et chacun sont incroyablement diversifiés, avant leur entrée à l'ONF comme au cours de leur parcours dans l'EPIC. Les parcours syndicaux sont aussi très instructifs sur la réalité des objectifs sous-jacents des différents syndicats présents à l'ONF. Nombreux sont les collègues passés par d'autres syndicats qui se sont rendus compte qu'ils n'étaient pas au bon endroit.*

*L'ONF a la chance de connaître aussi la diversité des projets syndicaux. Les syndicats actuellement présents ont des revendications assez éloignées, si on creuse un peu dans le non dit ;-)  
Les conséquences (en 2016 ou plus tard) de l'application des revendications séduisantes en apparence peuvent être surprenantes si on observe bien ce qui passe déjà à l'extérieur de... l'ONF.*

*Sauf à considérer la situation actuelle de l'ONF et de ses personnels comme idéale ou paradisiaque, **il faut que chacun bouge**. Après la **participation aux scrutins** pour désigner vos représentants SNTF-FO et soutenir le projet qu'ils portent, l'investissement syndical consiste à **adhérer par la cotisation annuelle au SNTF-FO**. Le coût réel d'adhésion (après les 66 % de crédit d'impôt\*) n'est que du tiers du montant effectivement versé.*

*Ensuite, vous pouvez aussi apporter vos éléments de construction pour améliorer et compléter le projet SNTF-FO pour l'ONF (Cf. notre site Internet **sntf-onf.fr**).*

*Allez-y ! Osez ! Soutenez un projet pour un ONF cohérent entre ses missions et ses moyens.*

Le Trésorier du SNTF-FO

\* sauf si vous choisissez la formule des frais réels.